

Vos références :
DDTM/Service Délégation
A la Mer, au Développement Durable.
Unité Cultures Marines et Pêche.
Votre courrier du 07 Avril 2010.
Nos références :
LER/PC/JGL/MR/JT/10-4411

Direction départementale des Territoires
de la Mer.

17021 La Rochelle Cédex 1

L'Houmeau, le 08 avril 2010

Affaire suivie par Jean-Louis Gaignon et Mireille Ryckaert.

Vous avez sollicité (ref. op. cit) de l'Ifremer un avis sur « la pertinence de considérer les points « filière W – fosse de Loix – Ecluseaux – La Carrelère » comme représentatif d'une seule zone ou sur la possibilité de découper cette dernière en dissociant les points « nord Ile de Ré, filière W, La Carrelère » dans la mesure où les analyses effectuées cette semaine (semaine 2) permettraient d'envisager une réouverture de la pêche et de la commercialisation des coquillages et des crabes.

Eléments de contexte :

- ✓ Le pertuis breton est un écosystème semi-fermé, homogène du point de vue géographique et hydrodynamique qui se traduit par un renouvellement d'eau relativement faible. Comme tout système semi-fermé, certaines de ses limites non naturelles sont traduites de manière artificielle au sud (pont de l'Ile de Ré) ou fictive à l'ouest (ligne pointe des Baleines – pointe du Grouin) ;
- ✓ Le réseau REPHY a pour objet la surveillance de blooms phytoplanctoniques et leurs conséquences sur la toxicité des coquillages. La nature même de la croissance du phytoplancton dans ses dimensions spatio – temporelles, en particulier au regard de la « mobilité » des nuages de plancton, a conduit, d'une part, à définir les points et fréquences de surveillance et, d'autre part, à la non pertinence d'un zonage identique à celui défini à partir des contaminations microbiennes (dont les sources sont, en grande majorité, continentales).

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone 33 (0)5 46 50 94 40
télécopie 33 (0)5 46 50 93 79
<http://www.ifremer.fr>

Siège social

155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
NIRET 330 715 368 00297
TVA FR 48 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 21 21
<http://www.ifremer.fr>

De notre point de vue, les aspects suivants sont à prendre en compte :

- ✓ Actuellement les concentrations en cellules de phytoplancton toxique sont très faibles et bien en – deçà des seuils d’alerte ; seule la teneur (réglementaire) en toxine des animaux est donc à prendre en considération
- ✓ Les résultats d’analyse de toxine sont représentatifs des sites de prélèvements et donc des animaux qui s’y trouvaient au moment du prélèvement, en conséquence :
 - ils ne prennent pas en compte les mouvements ultérieurs des animaux (transferts de coquillages ou déplacement de crabes)
 - en situation de résultats hétérogènes (en particulier par rapport au seuil), les niveaux de toxicité sur des sites se trouvant entre des points échantillonnés ne sont pas connus et ne peuvent être ni interpolés, ni estimés.

En conclusion,

- ✓ ces éléments, non spécifiques à une situation locale, conduisent généralement à une gestion des toxicités liées au phytoplancton par grandes entités homogènes ; le pertuis breton pouvant être considéré comme tel ;
- ✓ eu égard à des contextes particuliers et dans la situation d’enjeux multiples comme actuellement dans les pertuis charentais, un découpage pourrait être envisagé considérant les résultats d’analyse, positifs ou négatifs, sur une ou des zones bien circonscrites de production de bivalves qui ont fait l’objet de prélèvements ; par contre, aucune teneur en toxine de zones de production non échantillonnées ne peut être estimée, en particulier si elles se trouvent dans un endroit situé entre des zones aux résultats divergents, ou si elles concernent les crustacés.

**Chef de Station
Ifremer La Rochelle-La Tremblade**